

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ERE REUNION DE 2017**

**Séance du 15 mars 2017**

**CD20170315\_9  
id. 3101**

*L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION OCTROYÉE  
AU PRÉSIDENT POUR LES ACTIONS EN JUSTICE**

La délibération prise par l'Assemblée départementale le 28 avril 2015 a délégué au Président la faculté d'agir et de défendre en justice au nom du Département. La délégation consentie porte sur les actes de procédure engagés aux fins de sauvegarde

des intérêts départementaux, ce devant l'ensemble des ordres ~~juridictionnels~~.

Cette délégation de pouvoir fait l'objet d'une information régulière du Conseil sur son usage. En effet, en application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le président rend compte à la plus proche réunion du conseil départemental de l'exercice de la compétence.

L'Assemblée départementale lors de la séance du 19 octobre 2016 a pris connaissance des actes de procédures engagés sous le régime de cette délégation. Les développements contentieux qui ont eu lieu depuis sont présentés à cette réunion. Ne sont toutefois évoquées que les affaires qui ont fait l'objet, soit d'un échange d'écritures, soit d'une évolution dans l'instance depuis le 19 octobre dernier.

La communication des décisions présentées (cf. récapitulatif annexé) est organisée par type de contentieux et précise les actes accomplis selon l'instance, en demande ou en défense.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Donne acte de sa communication à Monsieur le Président, après avoir pris connaissance des informations contenues dans le tableau présenté en annexe, rendant compte des actions menées au titre de la délégation reçue sur le fondement de l'article L.3221-10-1 du CGCT.

Acte donné.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC